



Compte rendu d'intendance



Politique monétaire

La politique monétaire a pour objectif de contribuer à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens en maintenant l'inflation à un niveau bas et stable. Pour parvenir à ce résultat, la Banque s'efforce de contenir la tendance de l'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC), à l'intérieur d'une fourchette cible de 1 à 3 %. Cette fourchette est établie conjointement avec le gouvernement, en vertu d'une entente qui arrive à échéance à la fin de 2001. La cible pour la conduite de la politique monétaire sera annoncée d'ici là.

Le renforcement de la croissance économique au Canada tient en partie à la détermination des autorités à mettre en œuvre des politiques monétaire et budgétaire saines, qui ont permis une nette amélioration des paramètres économiques fondamentaux, se traduisant par le maintien de l'inflation à un faible niveau...

*Études économiques de l'OCDE
Canada (2000)*

La Banque du Canada met en œuvre la politique monétaire en modifiant le taux officiel d'escompte, c'est-à-dire le taux d'intérêt minimum auquel elle consent des prêts aux institutions financières. Le taux d'escompte exerce une influence sur les autres taux d'intérêt à court terme et les autres taux de rendement, ainsi que sur le taux de change du

dollar canadien. Les modifications du taux d'escompte ne se répercutent qu'indirectement sur l'inflation, et, en règle générale, leurs effets se font progressivement sentir pendant une

IPC : pourquoi un indice de référence et un indice global ?

Les cibles de maîtrise de l'inflation sont définies par rapport au taux d'accroissement sur douze mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) global. L'IPC global est la meilleure mesure disponible des variations du coût de la vie pour la plupart des ménages canadiens. Bien que les cibles soient exprimées en fonction de l'IPC global, la Banque utilise plutôt l'indice de référence (l'IPC hors alimentation, énergie et effet des modifications des impôts indirects) pour guider ses interventions en matière de politique monétaire. Le taux d'augmentation de cet indice lui sert donc de cible opérationnelle.

Les mouvements à court terme de l'IPC global sont imputables dans une large mesure aux variations des prix de l'alimentation et de l'énergie, qui ne peuvent être contrecarrées par des mesures de politique monétaire, car les effets de ces dernières se font sentir sur une longue période. Parce qu'il fait abstraction de ces influences passagères, le taux d'accroissement de l'indice de référence est une meilleure mesure de la tendance générale de l'inflation et constitue un guide plus utile pour la conduite de la politique monétaire.

À condition que les variations des prix de l'alimentation et de l'énergie n'aient que des effets temporaires sur l'inflation, l'IPC global et l'indice de référence afficheront des profils d'évolution similaires à moyen terme.

période de 18 à 24 mois. Afin de rester focalisée sur la tendance de l'inflation, la Banque suit de près l'évolution d'un indice de référence des prix à la consommation.

Atteinte de la cible de maîtrise de l'inflation

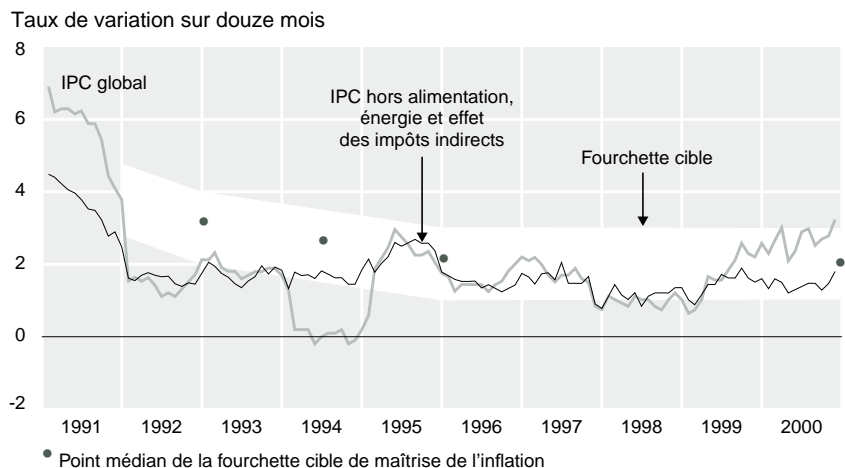
L'inflation mesurée par l'indice de référence utilisé par la Banque est demeurée aux alentours de 1,5 % durant la majeure partie de 2000, avant de monter à 1,9 % en décembre. Le renchérissement de l'essence, du gaz naturel et du mazout a poussé à la hausse le taux de variation sur douze mois de l'indice global des prix à la consommation, qui s'est situé entre 2,5 et 3,2 % presque toute l'année.

Malgré l'escalade des cours de l'énergie, les prévisionnistes du secteur privé continuent de croire en moyenne que le taux d'augmentation de l'IPC s'établira près du point médian de la fourchette cible de maîtrise de l'inflation de la Banque, soit à environ 2,4 % en 2001 et 2,0 % l'an prochain.

Le taux d'inflation attendu à long terme qui se dégage des enquêtes effectuées auprès de prévisionnistes s'est également maintenu près du point médian de la fourchette visée par la Banque. Autre indicateur des attentes d'inflation à long terme, l'écart entre le rendement des obligations d'État classiques et celui des obligations indexées sur le coût de la vie avoisinait le milieu de la fourchette cible à la fin de l'année.

Après une progression de 4,5 % en 1999, l'économie canadienne a de nouveau enregistré d'excellents résultats en 2000, avec un taux de croissance de près de 5 %. De plus, le taux de chômage moyen s'est établi à 6,8 %, son plus bas niveau annuel depuis 1974. Notre économie a profité du

Indice des prix à la consommation



dynamisme de la demande américaine, qui a favorisé une augmentation rapide de nos exportations durant la première moitié de l'année. La hausse de l'emploi et le niveau élevé de la confiance des consommateurs ont stimulé les dépenses des ménages. Cet essor de l'activité a poussé l'appareil de production près de ses limites. Afin de contenir les pressions inflationnistes futures, la Banque a donc relevé le taux officiel d'escompte de un point de pourcentage durant le premier semestre. L'expansion économique mondiale a décéléré vers la fin de l'année, en raison surtout du ralentissement marqué de l'économie américaine. La Banque a maintenu le taux officiel d'escompte à 6,0 % à la première des dates d'annonce préétablies, le 5 décembre 2000. À la date suivante, le 23 janvier 2001, elle a annoncé qu'elle abaissait ce taux pour le fixer à 5 3/4 %.

Vers une meilleure compréhension de la politique monétaire

Au cours de la dernière année, la Banque a pris de nouvelles mesures afin d'aider le public à comprendre ce qui motive ses interventions.



En août 2000, la Banque a commencé à publier une mise à jour officielle de son *Rapport sur la politique monétaire*, qui paraît deux fois l'an. Cette publication distincte, qui est aussi versée dans le site Web de la Banque, sort en février et en août, assurant ainsi la diffusion d'informations économiques tous les trimestres.

La Banque a annoncé qu'à moins de circonstances exceptionnelles, les modifications éventuelles au taux officiel d'escompte auraient lieu à huit dates préétablies chaque année. Cette mesure est entrée en vigueur le 5 décembre 2000. Un communiqué expliquant la décision de modifier ou non le taux d'escompte sera publié à 9 h à chacune de ces dates, qui tomberont habituellement un mardi. Quatre fois l'an, l'annonce concernant le taux officiel d'escompte sera suivie, environ deux semaines après, de la parution du *Rapport sur la politique monétaire* ou de la *Mise à jour du Rapport sur la politique monétaire*.

En février 2000, la Banque du Canada a annoncé la création de nouveaux postes de cadres supérieurs au sein de son département des Marchés financiers, à Montréal et à Toronto. Ces cadres contribuent à la réalisation des objectifs que poursuit la Banque en matière de transparence de la politique monétaire, d'ouverture et de promotion du bon fonctionnement des marchés financiers.

Les employés des cinq bureaux régionaux de la Banque assurent la liaison avec les gouvernements provinciaux, des entreprises et des associations industrielles, des établissements d'enseignement et le grand public. Les enquêtes trimestrielles qu'ils effectuent auprès des entreprises et des associations fournissent à la Banque des renseignements précieux, qui l'aident à analyser la situation de l'économie

Raisons ayant motivé l'adoption de dates d'annonce préétablies

La Banque s'attend à ce que le système de dates préétablies améliore l'efficacité de la politique monétaire. L'adoption d'un tel système élimine l'incertitude qu'occasionnait sur les marchés financiers le fait de ne pas connaître exactement le jour où la Banque allait annoncer une modification du taux officiel d'escompte. Elle devrait aussi permettre à la Banque de faire porter davantage l'attention sur la situation économique et monétaire au Canada, de mettre en lumière les perspectives à moyen terme sur lesquelles se fonde la conduite de la politique monétaire, d'accroître sa transparence, de mieux rendre compte de ses actes et d'intensifier le dialogue qu'elle entretient avec le public. Ces améliorations devraient aider celui-ci à mieux comprendre les différents facteurs qui motivent les décisions de la banque centrale et à mieux prévoir l'orientation qu'empruntera la politique monétaire.

canadienne. Le personnel des régions appuie les membres du Conseil de direction et les administrateurs dans les activités de communication qu'ils mènent partout au pays. Cette année, le Conseil d'administration de la Banque a tenu l'une de ses réunions à Calgary. Les nombreuses activités de rayonnement organisées en marge de cette réunion ont permis aux représentants de la Banque et à ceux des entreprises et des administrations locales d'échanger des idées et des points de vue à propos de l'économie et

de la politique monétaire. Ces activités ne sont qu'un exemple des nombreuses initiatives prévues au programme national de liaison externe de la Banque.

Recherche et analyse

La recherche et l'analyse constituent le point de départ de la formulation et de la mise en œuvre de la politique monétaire. Pour mener à bien leurs recherches, les économistes de la Banque trouvent très utile d'entretenir des relations avec d'autres chercheurs, dans le cadre de colloques et de séminaires et par l'entremise d'Internet. En outre, la Banque s'efforce de plus en plus de conclure des partenariats avec des universités, des instituts de recherche et d'autres banques centrales.

Les cibles visées en matière d'inflation représentent un élément important de la formulation de la politique monétaire. Comme l'entente conclue entre la Banque et le gouvernement sur les cibles actuelles arrive à échéance à la fin de 2001, l'examen approfondi des enjeux relatifs au choix d'une cible d'inflation, aux fins de la

conduite de la politique monétaire, a constitué l'une des priorités du programme de recherche en 2000. Dans cette optique, la Banque a tenu en juin un séminaire sur la stabilité des prix, dont les travaux ont porté principalement sur les questions entourant le taux d'inflation à viser et la conception d'un régime axé sur la poursuite de cibles d'inflation. Les communications des conférenciers, qui sont déjà versées dans le site Web de la Banque, seront publiées sous peu.

La Banque a également été l'hôte d'un colloque intitulé « Les régimes de changes flottants : une nouvelle analyse ». Inspiré dans une large mesure par l'introduction de l'euro en 1999 et par l'effondrement récent des régimes de changes fixes de nombreuses économies à marché émergent, ce colloque a aussi été l'occasion de souligner le cinquantième anniversaire de l'adoption d'un régime de changes flottants par le Canada. Dans les études présentées au colloque, les auteurs examinaient et comparaient les effets de divers régimes de change sur la tenue

globale de l'économie et sur la stabilité des marchés financiers tant dans les pays développés que dans les économies émergentes. Ces études ont aussi été versées dans le site Web de la Banque et seront publiées d'ici la fin de l'année.

En 2001, le colloque annuel de la Banque portera sur la structure des marchés financiers, et une attention particulière sera accordée à la liquidité ainsi qu'à la dynamique de la variation des prix.



PHOTO : DWAYNE BROWN

Une rencontre au collège Mount Royal, à Calgary, dans le cadre d'une activité de rayonnement



La Banque travaille en étroite collaboration avec Statistique Canada à l'élaboration d'un nouvel indice trimestriel de la rémunération du travail, qui lui donnera un meilleur aperçu des tendances dans ce domaine.

La Banque a délégué des représentants aux comités consultatifs d'un certain nombre de colloques portant sur la croissance de la productivité et le niveau de vie. Elle a aussi organisé un atelier sur les progrès réalisés en matière de modélisation macroéconomique. Cette rencontre, à laquelle ont assisté les représentants de douze banques centrales, a permis à des modélisateurs de présenter les résultats de leurs travaux récents et de recevoir des commentaires à ce sujet. La Banque a également pris part à un programme d'échange d'employés avec la Banque d'Angleterre dans le domaine des marchés financiers. Enfin, elle a discuté du cadre de maîtrise de l'inflation avec d'autres banques centrales possédant des cibles explicites à cet égard à diverses occasions, notamment lors d'une réunion organisée à Londres par la Banque des Règlements Internationaux.

Évaluation de la situation internationale

Comme l'évolution de la conjoncture internationale a des effets très importants sur l'économie et les marchés financiers du Canada, il est essentiel de savoir saisir et interpréter les événements qui surviennent à l'étranger. À cette fin, des représentants de la Banque participent à de nombreuses activités internationales au cours desquelles sont débattus les faits marquants de l'économie mondiale. Il s'agit notamment de séances de groupes de travail et de comités de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), de réunions des gouverneurs des banques centrales du G10, de réunions régulières tenues à la Banque des Règlements Internationaux ainsi que de rencontres des membres du G7, du G10, du G20 et du Comité monétaire et financier international.

Jusqu'à ces dernières années, l'adoption de cibles d'inflation aux fins de la conduite de la politique monétaire dans un contexte de taux de change flottants se limitait surtout aux pays industriels. Toutefois, cette pratique suscite désormais

Le régime de changes flottants du Canada

Durant les deux dernières années au Canada, on a assisté à un débat animé sur les avantages que pourrait procurer l'adoption d'un autre régime de change. On s'est penché en particulier sur les mérites potentiels d'une union monétaire, fondée sur l'usage d'une monnaie commune, entre le Canada et les États-Unis. La Banque du Canada a participé activement à ce débat, en pesant le pour et le contre des différents régimes.

Bien qu'un taux de change fixe ou une monnaie commune puissent permettre une certaine réduction des coûts de transaction et de l'incertitude liée au taux de change, les résultats de divers travaux indiquent que les avantages que présente un taux de change flottant, sur le plan macroéconomique, continuent de l'emporter.

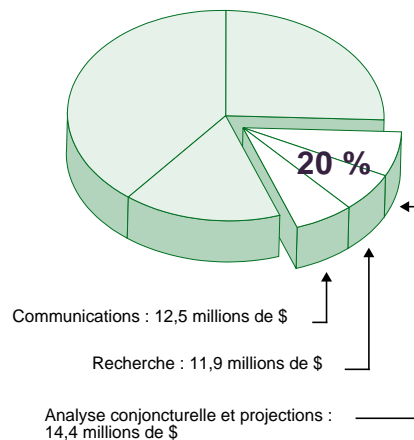
Tant qu'il souhaitera mener des politiques économiques distinctes, adaptées à ses besoins et exigeant des conditions monétaires différentes, le Canada a tout intérêt à tirer parti du rôle d'amortisseur que joue un taux de change flottant.

un très vif intérêt de la part de diverses économies à marché émergent, en particulier celles qui ont dû abandonner leur régime de changes fixes. À la fin de 2000, un certain nombre d'entre elles, dont le Brésil, le Chili, la Pologne et l'Afrique du Sud, avaient défini des cibles d'inflation. D'autres, comme le Pérou et la Thaïlande, envisagent sérieusement d'asseoir leur politique monétaire sur de telles cibles. Compte tenu de l'intérêt soulevé par les cibles de maîtrise de l'inflation dans ces pays et ailleurs dans le monde, la Banque est de plus en plus appelée à fournir une aide technique, notamment en ce qui concerne le cadre de formulation de la politique et la modélisation économétrique.

Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation reliées à la fonction Politique monétaire sont restées en 2000 sensiblement au même niveau qu'en 1999. Les activités de formulation et de mise en œuvre de la politique monétaire ont coûté 38,8 millions de dollars en 2000, soit environ 20 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. Des ressources accrues ont été consacrées à l'évaluation de la situation économique et financière internationale et de ses répercussions sur la politique monétaire du Canada, ainsi qu'à la mise en place d'une approche plus systématique et mieux intégrée en ce qui a trait aux communications relatives à cette politique. Si elles ont augmenté dans certains secteurs, les dépenses ont en revanche diminué ailleurs, principalement dans le secteur informatique, où les coûts ont baissé une fois achevés les tests et les modifications associés au passage à l'an 2000.

Activités liées à la fonction Politique monétaire en proportion des dépenses d'exploitation totales





Monnaie

Les Canadiens règlent chaque jour des millions de transactions au moyen de billets de banque. Ils s'attendent à ce que la Banque du Canada leur fournisse des billets de qualité en quantité suffisante et que ceux-ci soient à l'épreuve de la contrefaçon.

Lancement de la nouvelle série de billets de banque

La Banque a lancé en janvier 2001 une nouvelle série de billets, intitulée *L'épopée canadienne*, dans le but de rendre la monnaie canadienne encore plus sûre.

La coupure de 10 dollars est la première de la nouvelle série à avoir été mise en circulation. Le billet de 5 dollars sera émis plus tard en 2001, tandis que les autres coupures (20, 50 et 100 dollars) seront introduites au cours des deux ou trois prochaines années.

Les techniques de production des billets ont beaucoup évolué depuis le lancement de la série précédente, il y a 16 ans. Elles permettent aujourd'hui d'intégrer des éléments de sécurité améliorés dans la monnaie de papier, à une époque où les copieurs couleur à haute résolution, les imprimantes à jet d'encre et les numériseurs, offerts à coût abordable, augmentent les risques de contrefaçon.

La nouvelle série de billets comporte des caractéristiques de sécurité mises au point en collaboration avec les sociétés d'impression de billets de banque, les services policiers et les grands instituts d'émission étrangers.

Parmi les nouveautés, un élément tactile durable permettra aux aveugles et aux malvoyants de distinguer beaucoup plus facilement les différentes coupures.

La Banque a consulté des Canadiens de toutes les régions pour veiller à ce que les thèmes illustrant les nouveaux billets, les premiers à avoir été conçus entièrement au Canada, reflètent la culture, l'histoire et les réalisations du pays.

Les thèmes des billets de la nouvelle série

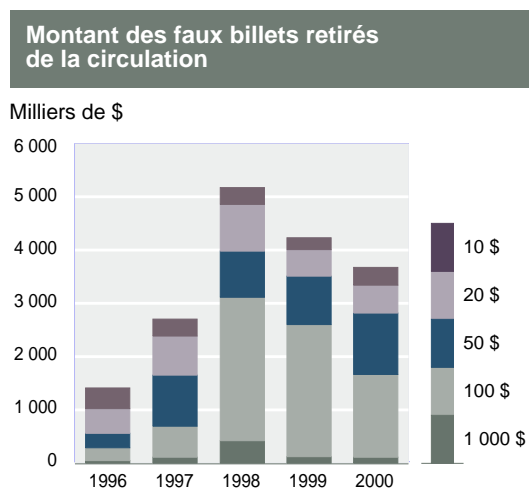
5 \$	Enfants au jeu
10 \$	Souvenir et maintien de la paix
20 \$	Arts et culture
50 \$	Bâtisseurs de la nation
100 \$	Exploration et innovation

La Banque a aussi collaboré étroitement avec les institutions financières et les fabricants d'équipement afin que la nouvelle série n'exige pas de modifications importantes aux appareils et aux installations de traitement des billets.

Les innovations techniques relatives aux billets de banque et la mise au point de nouveaux éléments de sécurité constituent un puissant moyen de défense contre les faussaires. En 2000, tout en préparant le lancement de la nouvelle série, la Banque a poursuivi son programme de recherche et développement sur la technologie et les caractéristiques de sécurité propres aux billets de banque. Des éléments de sécurité nouveaux ou améliorés pourraient donc être incorporés aux billets de cette série au cours des prochaines années. La recherche a aussi pour objectif de prolonger la durée de vie des billets et de permettre ainsi de réaliser des économies à long terme au chapitre de la production.

Incidence de la contrefaçon

Les cas de contrefaçon demeurent relativement peu nombreux au Canada et ne représentent qu'une infime portion de la valeur totale des billets en circulation.



Après avoir considérablement augmenté pour atteindre près de 5,2 millions de dollars en 1998, en raison surtout d'une hausse marquée du nombre de billets de 100 dollars contrefaits, la valeur des faux billets retirés de la circulation est tombée à quelque 4,2 millions de dollars en 1999 puis à environ 3,7 millions en 2000, sur une valeur globale de presque 37 milliards de dollars pour l'ensemble des billets en circulation à la fin de l'année. Cette diminution s'explique par le recul du nombre de billets de 20 et de 100 dollars contrefaits et tient, dans une certaine mesure, à l'efficacité croissante du programme d'information sur la monnaie de la Banque.

On peut rapidement déterminer qu'un billet de la série actuelle est faux si la vignette de sûreté, ce rectangle de pellicule réfléchissante qui se trouve dans le coin supérieur gauche des coupures de 20, 50, 100 et 1 000 dollars, ne passe pas de l'or au vert lorsqu'on l'incline. Un billet contrefait n'a pas non plus les autres

La meilleure façon de vérifier si un billet est faux est de le comparer à un billet authentique.

éléments de sécurité incorporés aux billets authentiques, comme l'impression en relief du portrait et les petites pastilles vertes, ou planchettes, que l'on peut détacher avec l'ongle.

On peut obtenir de plus amples renseignements sur les éléments de sécurité des billets de banque authentiques en composant le **1 888 513-8212** ou en consultant le site Web de la Banque (www.banqueducanada.ca/fr/billets).

La Banque surveille et analyse l'état de la contrefaçon au pays en étroite collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada, qui est responsable de l'application des lois canadiennes en la matière. Ses efforts viennent appuyer le travail des enquêteurs et le programme d'information sur la monnaie qu'elle a mis en place.

Programme d'information sur la monnaie

Un public averti qui reconnaît facilement les éléments de sécurité dont sont dotés les billets authentiques demeure la meilleure arme contre la contrefaçon.

En 2000, la Banque a élargi la portée et augmenté l'efficacité de son programme d'information sur la monnaie. Son personnel a fait quelque 260 exposés devant des caissiers d'institutions financières et de commerces, des policiers et des groupements d'entreprises et de citoyens, ainsi que dans des établissements scolaires, afin d'aider les gens à mieux reconnaître les principaux éléments de sécurité des billets de banque authentiques. Beaucoup de ces exposés étaient destinés à de nouveaux publics, parfois dans des



régions du pays où le personnel de la Banque n'avait jamais tenu ce genre d'activité. En outre, les communications de la Banque ont ciblé les personnes, telles que les gérants de points de vente au détail, qui sont susceptibles de transmettre leurs connaissances aux autres.

Ce volet du programme a été complété par des entrevues accordées aux médias, par les renseignements fournis directement au moyen de la ligne téléphonique sans frais et du site Web de la Banque, par les activités du Musée de la monnaie ainsi que par la distribution d'affiches, de dépliants, de films vidéo et d'une trousse de renseignements conçue à l'intention des détaillants et des services policiers.



PHOTO : DAVID BARBOUR

Le Musée de la monnaie sait plaire à tous, petits ou grands.

Le Musée de la monnaie

L'an 2000 marquait le vingtième anniversaire de l'ouverture du Musée de la monnaie.

L'origine du Musée remonte à la fin des années 1950 et au début des années 1960, lorsque la Banque a entrepris d'assembler une collection complète de pièces de monnaie, de jetons, de papier-monnaie et de documents financiers historiques canadiens — ce qui n'existait pas à l'époque — et de la rendre accessible au grand public.

La collection, qui porte officiellement le nom de Collection nationale de monnaies depuis 1975, s'est enrichie au fil des ans grâce à des prêts, des dons et des achats. Elle se compose maintenant de quelque 100 000 objets, artefacts et documents, y compris des assortiments représentatifs de pièces de monnaie de l'Antiquité et du Moyen-Âge ainsi que des pièces et du papier-monnaie contemporains de nombreux pays.

Des pièces, objets ou documents appartenant à la Collection nationale de monnaies illustrent la page couverture de la *Revue de la Banque du Canada* depuis 1972 et celle du *Rapport sur la politique monétaire* depuis la première livraison de cette publication en 1995.

Depuis son ouverture en décembre 1980, le Musée de la monnaie a accueilli environ 680 000 visiteurs et servi de modèle aux musées d'autres banques centrales à l'étranger.

La mission et les activités du Musée de la monnaie ont évolué au cours des ans, suivant en cela les tendances dans l'ensemble de la communauté muséale. Dans les années à venir, le Musée rendra les trésors de la Collection nationale de monnaies plus facilement accessibles aux Canadiens de toutes les régions du pays en concevant pour le Web des activités et des expositions sur le patrimoine numismatique du Canada et sur le rôle et les responsabilités de la Banque.

Rôle sur la scène internationale

La contrefaçon étant un problème d'envergure planétaire, la capacité de la Banque à fournir des billets dont l'authenticité ne fait aucun doute passe de plus en plus par un effort mondial de concertation. C'est pourquoi la Banque participe activement à un certain nombre d'initiatives internationales en collaboration avec d'autres banques centrales, des instituts d'émission étrangers ainsi que des fabricants et des fournisseurs de matériel. Dans le cadre de ces initiatives, les partenaires peuvent notamment échanger des idées sur les différents aspects de la conception, de la production et de la distribution des billets de banque et collaborer à l'élaboration, à l'évaluation et à la mise en œuvre des technologies et des éléments de sécurité pertinents.

Retrait du billet de 1 000 dollars

Le 12 mai 2000, la Banque a cessé d'émettre les billets de 1 000 dollars et a commencé à retirer cette coupure de la circulation, dans le cadre de la lutte du gouvernement fédéral contre le blanchiment de fonds et le crime organisé.

Les billets de 1 000 dollars sont retirés progressivement de la circulation avec le concours des institutions financières, lesquelles ont été priées de retourner à la Banque les billets de cette coupure qu'elles reçoivent dans le cadre de dépôts ou d'échanges. Tous les billets de 1 000 dollars remis à la Banque sont détruits, et cette dernière veille à ce qu'il y ait suffisamment de coupures de moindre valeur pour les remplacer. Les billets de 1 000 dollars en circulation continuent d'avoir cours légal.

À la fin d'avril 2000, quelque 3,5 millions de billets de 1 000 dollars circulaient, ce qui représentait moins

de 0,4 % du nombre total de billets en circulation, mais environ 10,9 % de l'encours global. De mai à décembre 2000, 711 222 billets de 1 000 dollars ont été retournés à la Banque et détruits.

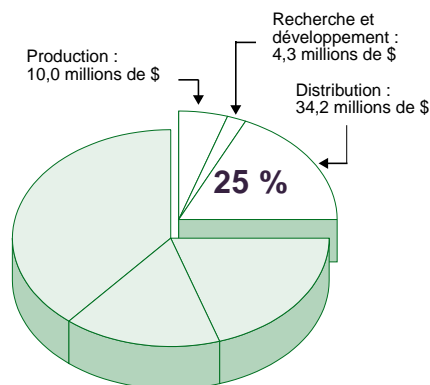
Dépenses d'exploitation

Les activités relatives à la fonction Monnaie ont coûté 48,5 millions de dollars en 2000, ce qui représente quelque 25 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. Il s'agit d'une diminution de 24,2 millions de dollars ou d'environ 33 % par rapport à 1999.

La baisse des dépenses d'exploitation, en 2000, est attribuable en majeure partie aux facteurs suivants :

- les coûts de production moindres résultant de l'exécution en 1999 d'une partie de la commande de billets d'abord prévue pour 2000 et 2001, afin que la Banque puisse répondre à une hausse éventuelle de la demande dans le contexte du passage à l'an 2000;
- la modification du calendrier de production des billets de banque pour tenir compte du lancement de la nouvelle série en 2001.

Activités liées à la fonction Monnaie en proportion des dépenses d'exploitation totales





Services de banque centrale

Les deux principales responsabilités des Services de banque centrale sont de promouvoir la stabilité financière et de fournir des services de gestion financière efficaces au gouvernement fédéral.

Promotion de la stabilité financière

Une économie de marché bien rodée comme celle du Canada n'est pas concevable sans une monnaie ainsi que des infrastructures et institutions financières nationales qui inspirent une large confiance. Une telle économie doit absolument pouvoir compter sur un système financier où la monnaie et les créances, émises notamment par les institutions financières, peuvent être créées, détenues ou transférées de manière fiable et efficace. Conjointement avec d'autres organismes du secteur public, la Banque du Canada a pour tâche de contribuer à la stabilité des systèmes financiers canadien et international. Partout dans le monde, les banques centrales ont amorcé une réflexion approfondie sur les responsabilités qui leur incombent en ce domaine, et la Banque du Canada ne fait pas exception.

Systèmes de compensation et de règlement

Bien qu'ils passent presque inaperçus, les systèmes de compensation et de règlement servant au traitement de paiements de montant élevé ou pour lesquels la date et l'heure de règlement ont une grande importance sont indispensables au bon fonctionnement et à la stabilité de l'économie canadienne. La Banque du Canada joue un rôle primordial dans la promotion de la sécurité et de l'efficacité de ces systèmes en en assurant la surveillance générale conformément aux dispositions de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*. La Banque tient les comptes que les participants à ces systèmes doivent détenir pour remplir leurs obligations vis-à-vis de leurs contreparties, ce qui, en conjonction avec les autres services qu'elle leur fournit, facilite l'exploitation sûre et fiable des systèmes.

La Banque a fait partie d'un groupe de travail, composé de représentants de 23 banques centrales, du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, qui s'est appliqué à cerner les types de risque pesant sur les gros systèmes de paiement et a élaboré un ensemble de principes de base auxquels ces derniers doivent satisfaire pour être considérés comme sûrs et efficaces. En janvier 2001,

La Banque du Canada et la stabilité financière

La contribution que la Banque apporte à la promotion de la stabilité financière reflète son approche systémique et exploite l'expertise qu'elle a acquise à titre d'autorité monétaire, sa capacité à créer des liquidités sous forme de créances sans risque sur elle-même ainsi que sa connaissance des systèmes de compensation et de règlement et des marchés financiers. La Banque contribue à la stabilité financière en surveillant et en appuyant les principaux systèmes de compensation et de règlement, en mettant des liquidités à la disposition des acteurs financiers dans des circonstances normales ou exceptionnelles, en fournissant des conseils stratégiques sur l'orientation du système financier, en suivant l'évolution de ce dernier, en menant des recherches sur son fonctionnement et, enfin, en collaborant avec d'autres organismes s'intéressant à la stabilité financière au sein de forums nationaux et internationaux.

Les principaux systèmes de compensation et de règlement au Canada

Les institutions financières utilisent ces importants systèmes pour effectuer des transferts de fonds ou traiter et régler les obligations de paiement et les transferts d'actifs financiers liés à l'achat et à la vente d'instruments financiers comme les titres de dette, les actions ou les produits dérivés. La valeur des transactions prises en charge par ces systèmes est très élevée. Celle des paiements qui passent chaque jour par le système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) atteint la centaine de milliards de dollars. Dans le cas du Service de compensation des titres d'emprunt (SECTEM), dont le mandat est de traiter surtout des transactions concernant les obligations et les bons du Trésor du gouvernement du Canada et les titres du marché monétaire en dollars canadiens, les montants en jeu oscillent chaque jour entre 100 et 150 milliards de dollars environ.

la Banque des Règlements Internationaux a publié ces principes sous leur forme définitive, et la Banque du Canada s'est employée à les incorporer à ses lignes directrices en matière de surveillance générale des systèmes. Le système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) dont le Canada s'est doté est déjà en tous points conforme à ces principes de base.

Dans le cadre de ses responsabilités de surveillance générale, la Banque collabore aux efforts visant à élargir le SECTEM afin que, d'ici deux ans, la quasi-totalité des opérations portant sur les valeurs mobilières de sociétés soient traitées par l'entremise de ce système, à l'épreuve des risques. Ce dernier aidera aussi à accélérer le règlement des opérations sur titres.

Le souhait des acteurs du marché des valeurs mobilières est que le règlement des opérations s'effectue en l'espace d'une journée, et non de trois comme c'est le cas actuellement pour les transactions concernant des actions ou des obligations émises par des sociétés, ainsi que certaines obligations d'État. La réduction du délai de trois jours à un seul ne se fera probablement pas avant 2004, mais les préparatifs ont déjà débuté, car un certain nombre de changements importants devront être apportés aux mécanismes de compensation et de règlement auxquels les opérateurs de ce marché ont recours.

La Banque du Canada continue de participer de près à la mise sur pied de la CLS Bank, un organe conçu à l'initiative de la communauté bancaire internationale

dans le but de réduire et de contrôler les risques associés au règlement des opérations de change. La Banque fournira des services à l'appui de ce projet et elle teste actuellement l'efficacité et la fiabilité des arrangements pris avec la CLS Bank. De concert avec cette dernière, d'autres banques centrales et quelques institutions financières, elle entend prendre part à des essais au troisième trimestre de 2001 afin que le système puisse devenir opérationnel dans le courant de l'année.

Au terme d'une évaluation que le FMI a effectuée en 1999, la façon dont la Banque assure la surveillance générale des principaux systèmes de compensation et de règlement placés sous sa tutelle en vertu de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* a été jugée tout à fait conforme au *Code de bonnes pratiques pour la transparence des politiques monétaire et financière* de cet organisme. (Le FMI a versé les résultats de cette évaluation dans son site Web, www.imf.org.) La Banque s'emploie néanmoins à mettre à la disposition du public de plus amples informations sur ses activités de surveillance. À cette fin, elle projette d'inclure dans son site Web les lois pertinentes, les lignes directrices qu'elle suit en matière de surveillance ainsi qu'une description des principaux systèmes de compensation et de règlement mis sous sa tutelle et des mécanismes de limitation des risques intégrés à ceux-ci; des liens vers d'autres sites traitant de sujets connexes seront également ajoutés. Ces changements



devraient être apportés au site de la Banque d'ici le troisième trimestre de 2001.

Autres activités de promotion de la stabilité financière

En 2000, la Banque a œuvré en faveur de la stabilité financière de diverses autres façons :

- Elle a continué de fournir au ministère des Finances des analyses et des avis sur de nombreux points touchant la sécurité et l'efficacité du système financier. Elle s'est attachée principalement à l'étude de questions relatives au système de paiement, notamment sous l'angle de ses activités de surveillance générale, et des différents facteurs susceptibles d'influer sur son rôle de fournisseur ultime de liquidités au système financier. En juin 2000, le gouvernement fédéral a présenté un projet de loi visant à introduire des changements importants dans le secteur financier, mais le Parlement ne l'a pas adopté avant sa dissolution, due aux élections fédérales de novembre. Le gouvernement a toutefois indiqué qu'il comptait le déposer à nouveau au début de 2001.
- Elle a affecté plus d'employés aux activités relatives à la stabilité financière sur le plan international, en particulier en ce qui concerne les régimes de change ainsi que la prévention et la résolution des crises (voir l'encadré ci-dessous). La Banque du Canada et la Banque d'Angleterre ont travaillé de concert à l'élaboration d'un cadre qui pourrait éventuellement être adopté pour la gestion des crises internationales, en insistant sur le rôle des organismes publics et privés et les mérites des moratoires sur la dette.
- Elle a participé à un certain nombre de réunions avec d'autres banques centrales qui se penchent elles aussi sur leur rôle dans la promotion de la stabilité financière et la façon dont leur

La Banque du Canada participe à un certain nombre de forums internationaux où l'on échange des renseignements et l'on débat de sujets d'actualité. En voici quelques exemples :

- **Le Forum sur la stabilité financière et le Groupe des Vingt (G20)**
Dans le cadre de son mandat, qui consiste à promouvoir les échanges d'information et à coordonner les activités des groupes nationaux et internationaux s'intéressant à la stabilité financière, le Forum sur la stabilité financière s'est concentré sur des questions liées aux institutions à fort levier financier, aux places extraterritoriales, aux mouvements de capitaux, à la mise en place de normes internationales visant le secteur financier et à l'assurance-dépôts. Le G20 a discuté de points tels que les régimes de change, la gestion prudente de la dette, l'application de normes et de codes de déontologie et la participation du secteur privé à la prévention et à la résolution des crises financières des États souverains.
- **Le Comité monétaire et financier international (CMFI)**
Le CMFI conseille le FMI en ce qui concerne la contribution de ce dernier à la stabilité financière internationale. Entre autres recommandations, le CMFI a donné son appui à l'insertion de clauses d'action collective dans les contrats d'emprunt des gouvernements nationaux comme moyen de faciliter la prise de mesures concertées en cas de crise financière. Le gouvernement canadien a accepté d'inclure à l'avenir de telles clauses dans ses contrats d'emprunt lorsqu'il émet des obligations sur les marchés étrangers.
- **La Banque des Règlements Internationaux (BRI)**
La Banque du Canada participe à des groupes de travail, sous les auspices de la BRI, qui se penchent sur des sujets comme la détermination et la limitation des risques dans les systèmes de paiement importants sur le plan systémique, le fonctionnement des systèmes de paiement de masse et les questions stratégiques qu'ils soulèvent, ainsi que la sécurité et l'efficacité des systèmes de règlement des opérations sur titres. Les travaux de ces groupes peuvent généralement être consultés (en anglais) dans le site Web de la BRI à l'adresse www.bis.org.

programme de recherche peut appuyer ce dernier. La Banque a commencé à accroître sensiblement les ressources qu'elle destine à cette activité et à procéder à des réaménagements en la matière. Elle a également consacré davantage de moyens à la recherche fondamentale sur la stabilité financière.

Services de gestion financière

Formulation de conseils sur le programme d'emprunt du gouvernement

L'une des principales tâches de la Banque en sa qualité d'agent financier du gouvernement fédéral est de conseiller celui-ci sur la gestion de la dette publique. Les initiatives qui ont été lancées à cet égard ces deux dernières années ont surtout concerné les modifications devant être apportées au programme d'emprunt et de gestion de la dette du gouvernement en raison des excédents budgétaires dégagés et de la réduction du niveau de l'endettement. Certaines en particulier ont eu pour objectif d'accroître la liquidité de la dette de l'État. Le programme-pilote de rachat d'obligations qui avait été mis en place dans cet esprit en 1998 a été, au vu de ses résultats, institué à titre permanent en 2000, et la gamme d'obligations admissibles dans le cadre du programme a été étendue par la même occasion. Les opérations de rachat ont totalisé plus de 2,8 milliards de dollars l'année dernière. Un second programme-pilote de rachat, visant celui-ci à mieux échelonner les échéances des emprunts à court terme du gouvernement, a été annoncé en novembre.

Afin de renforcer encore la liquidité du marché, la Banque et le gouvernement fédéral ont consenti à ce que des changements soient apportés aux règles concernant les obligations d'État démembrées. Les opérateurs du marché peuvent actuellement démembrer des obligations peu liquides puis en rassembler les composantes en vue de créer des instruments plus liquides. Les changements prévus reviendront à

supprimer le plafond qui était imposé en ce qui a trait à la reconstitution de ces obligations plus liquides. Cela signifie que l'encours de certaines émissions obligataires pourrait parfois être supérieur au montant de l'émission d'origine.

En cours d'année, la Banque a apporté plusieurs améliorations au processus d'adjudication des bons du Trésor et des obligations d'État, notamment en ce qui concerne le délai de traitement et la clarté du processus de soumission.

Placement des fonds de l'État

Les réserves de change du pays, que la Banque gère au nom de l'État, ont augmenté de quelque 3,6 milliards de dollars É.-U. en 2000, du fait surtout des opérations qu'elle a menées sur le marché en sa qualité d'agent financier du gouvernement. La Banque a aussi entrepris d'acheter des devises afin d'équilibrer les avoirs et engagements de l'État libellés en devises étrangères. Dans le cadre des efforts que la Banque et le gouvernement déploient pour diversifier le portefeuille de ce dernier et réduire le coût global de détention des réserves de change, de nouvelles lignes directrices relatives au placement des fonds ainsi qu'un cadre plus complet de gestion du risque de crédit ont été mis en œuvre durant l'année.

La seule intervention officielle que la Banque du Canada a effectuée durant l'année sur le marché des changes a été menée de concert avec d'autres grandes banques centrales, le 22 septembre, pour soutenir l'euro.

De nouvelles règles concernant le processus d'adjudication des dépôts du Receveur général ont été proposées dans un document de travail qui est paru en juillet. Elles visent à faire augmenter le nombre de participants admissibles et à établir des exigences en matière de garantie. La Banque évalue actuellement les aspects pratiques de la mise en place de telles exigences et les réactions du marché.



La nouvelle politique et ses modalités d'application devraient être mises en œuvre en 2001.

Services fournis à titre d'agent bancaire du gouvernement canadien

Les institutions financières du pays communiquent à la Banque du Canada toutes les données relatives aux encaissements et décaissements de l'État en vue d'obtenir le règlement de ceux-ci. Le montant quotidien de ces transactions dépasse souvent les deux milliards de dollars. Si cette somme est élevée, le nombre d'effets à traiter l'est beaucoup moins, étant donné que les institutions financières groupent tous les effets de paiement qui leur sont présentés en succursale avant de les envoyer à la Banque pour qu'ils soient réglés en bloc.

C'est le système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV), exploité par l'Association canadienne des paiements, qui est utilisé pour traiter ces opérations depuis son lancement, au début de 1999. L'État se sert aussi à présent de ce système de paiement électronique tout à fait sûr pour régler la plupart de ses gros décaissements par l'entremise de la Banque du Canada.

La Banque collabore étroitement avec le gouvernement fédéral et l'Association canadienne des paiements dans le cadre de plusieurs projets afin d'accroître encore davantage l'efficacité et la sécurité du traitement des paiements et dépôts du gouvernement. Par exemple, un système automatisé plus sûr a été mis en place en 2000 pour l'échange d'instructions relatives aux gros paiements entre la Banque et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Autres services bancaires

Services d'enregistrement des sûretés

La Banque recourt au Canadian Securities Registration System (CSRS) pour s'acquitter de ses obligations en vertu de l'article 427 de la *Loi sur les banques*, lequel porte sur l'enregistrement des sûretés applicables à certains types d'emprunts sollicités auprès des banques commerciales. Les principaux utilisateurs de ce système sont des cabinets d'avocats et des établissements de crédit qui consultent son registre à la recherche de préavis, de renouvellements d'emprunt, ou bien de documents indiquant la libération de la sûreté.

Durant l'année, la Banque a mené une enquête auprès de la clientèle du CSRS. Plus de 90 % des clients interrogés ont qualifié la qualité générale des services d'excellente ou de très bonne, et se sont montrés très satisfaits. Selon eux, la fiabilité et la rapidité du traitement des demandes constituent les principaux points forts du système. L'enquête a aussi débouché sur des façons d'améliorer la qualité des services offerts par le CSRS.

Programmes multilatéraux d'aide financière

La Banque du Canada conseille et assiste le gouvernement lorsqu'il participe à des mécanismes multilatéraux d'aide financière aux économies à marché émergent. Un seul des mécanismes de ce type auxquels le Canada adhère a été utilisé en 2000; il s'agit d'une facilité de crédit multilatérale accordée à la banque centrale du Brésil par un groupe de pays industriels en décembre 1998. Les autorités brésiliennes ont remboursé intégralement, au début de l'année, l'encours des tirages sur cette ligne de crédit.

Soldes non réclamés

Les banques et, depuis le 31 décembre 2000, les sociétés de fiducie ou de prêt constituées en vertu d'une loi fédérale doivent transférer à la Banque du Canada tous les soldes non réclamés des comptes en dollars canadiens tenus au pays qui sont inactifs depuis dix ans. Ces dernières années, la Banque a créé de nouveaux outils qui permettent au public d'accéder directement à l'information nécessaire par l'entremise d'Internet. Le public a accueilli cette initiative avec enthousiasme comme le démontre l'utilisation qu'il fait de ces outils. En 2000, la Banque a répondu à plus de 16 600 demandes de renseignements généraux, effectué près de 39 400 recherches et versé au total 7,3 millions de dollars à quelque 8 400 ayants droit.

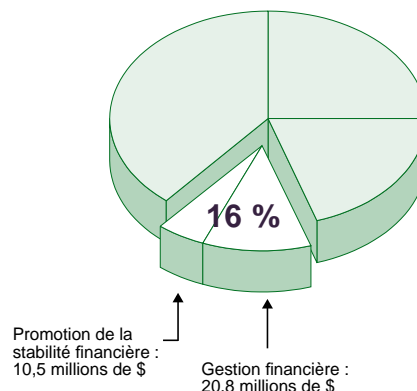
Soldes non réclamés

Pour donner au public un meilleur accès aux renseignements sur les soldes non réclamés, la Banque offre un service téléphonique gratuit (1 888 891-6398) et dispose d'une adresse électronique (soldesnr@banqueducanada.ca).

Les particuliers peuvent aussi consulter le registre des soldes non réclamés dans le site Web de la Banque (www.banqueducanada.ca) pour voir s'ils sont propriétaires de l'un de ces soldes et connaître la façon de le réclamer, le cas échéant. Les personnes qui n'ont pas accès à Internet peuvent se rendre dans les nombreuses bibliothèques publiques dotées de micro-ordinateurs branchés au réseau. On peut également obtenir des renseignements sur les soldes non réclamés auprès de l'un des cinq bureaux régionaux de la Banque (voir leurs adresses à la page 64).

Dépenses d'exploitation

Activités liées à la fonction Services de banque centrale en proportion des dépenses d'exploitation totales



Les frais engagés pour la fonction Services de banque centrale se sont chiffrés à 31,3 millions de dollars en 2000, ce qui représente environ 16 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. Il s'agit d'une baisse de 1,7 million de dollars par rapport à 1999. Si des ressources additionnelles ont dû être affectées aux activités relatives à la stabilité financière, différents facteurs ont concouru à la réduction des coûts liés à la fonction. Parmi ces derniers, on peut citer la diminution des coûts du soutien informatique et administratif, ainsi que la fin des travaux d'adaptation des systèmes à l'an 2000.



Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

À titre d'agent financier du gouvernement, la Banque offre des conseils et des services de soutien des opérations et des systèmes pour appuyer le programme fédéral de placement des titres au détail. Dans le cadre de ce programme, l'État émet les obligations d'épargne du Canada (OEC), les obligations à prime du Canada (OPC) — qui sont assorties d'un taux d'intérêt plus élevé que les OEC au moment de leur émission mais ne sont remboursables qu'une fois l'an — ainsi que d'autres titres d'emprunt destinés aux particuliers.

Le programme relève du ministère des Finances, mais celui-ci en confie la gestion à son agence, Placements Épargne Canada, qui détermine les produits à offrir, les taux d'intérêt à payer et les stratégies de vente et de marketing.

À la suite de premiers travaux menés en 1999, la Banque a mis sur pied l'an dernier un important projet en vue de déterminer la structure organisationnelle la plus appropriée pour soutenir les opérations et les systèmes relatifs au programme. L'objectif visé est d'accroître l'efficacité de la prestation des services offerts tout en veillant à ce que la participation de la Banque au programme coïncide avec sa vision stratégique, c'est-à-dire sa volonté de devenir une institution plus petite, axée sur la formulation de politiques.

Au terme des études réalisées, la Banque a entrepris d'impartir les activités de soutien des opérations et des systèmes relatifs au programme, mais elle continuera d'assumer son rôle d'agent financier dans ce domaine. La Banque a cherché d'éventuels fournisseurs dans les secteurs public et privé, mais a conclu qu'elle ne pourrait satisfaire tous ses principaux critères de sélection si elle confiait la sous-traitance

des opérations à un organisme public. C'est ainsi qu'elle a distribué, en septembre, une demande de propositions à un certain nombre de sociétés privées jugées admissibles. La Banque a reçu les propositions des fournisseurs à la mi-novembre et elle avait presque terminé de les évaluer à la fin de l'année. La prochaine étape consistera à négocier un contrat de sous-traitance qui, s'il est conclu, débouchera sur le transfert des opérations de la Banque au fournisseur retenu d'ici la fin de 2001. La Banque continuera d'assumer ses responsabilités en matière de comptabilité et de tenue des registres relatifs aux titres au détail, et il n'y aura aucune incidence sur les détenteurs d'OEC et d'OPC.

Activités courantes

En 2000, les efforts déployés dans le cadre du programme de placement des titres au détail ont surtout porté sur :

- la poursuite des inscriptions au nouveau programme d'achat des OEC par retenues sur le salaire;
- l'amélioration du service à la clientèle;
- l'accroissement de l'efficacité et de l'efficacité des opérations internes;
- la réalisation d'un programme-pilote de vente directe de titres par téléphone.

Au cours de l'année, quelque 3 800 entreprises supplémentaires se sont inscrites au nouveau régime d'épargne-salaire, ce qui a porté le total des adhérents à 8 700. Par ailleurs, des progrès ont été accomplis afin de permettre aux petites entreprises ayant des exigences différentes en matière de soutien administratif de transmettre, à un coût abordable, leurs données par l'entremise d'Internet.

Selon une étude effectuée par un organisme externe, la Banque se classe

dans le quartile supérieur d'un groupe d'institutions financières et d'entreprises du secteur public pour la qualité des services qu'elle offre à sa clientèle. Il convient d'ajouter que ce résultat a été atteint alors même que le volume des demandes de renseignements augmentait de 32 %, en raison de l'essor du nouveau régime d'épargne-salaire.

L'essai de vente directe de titres qui a eu lieu au printemps ayant été couronné de succès, on a donné aux particuliers la possibilité, lors de la campagne d'automne, d'acheter des OEC et des OPC par téléphone.

Dépenses d'exploitation

Les frais engagés pour la fourniture des services relatifs aux titres destinés aux particuliers se sont élevés à 75,6 millions de dollars en 2000, soit 39 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. Les coûts de ces services se sont accrus de 1,7 million de dollars par rapport à l'année précédente, ce qui témoigne d'une intensification des efforts déployés, essentiellement en vue d'appuyer les opérations des clients relatives au nouveau régime d'épargne-salaire. La Banque obtient auprès du gouvernement fédéral le remboursement de toutes ces dépenses.

Activités relatives aux titres destinés aux particuliers en proportion des dépenses d'exploitation totales

